

AVRIL 2011

N° 43

APOSTOL

« Vous serez mes témoins » Ac 1,8

Prix de Revient : 1 €

EDITORIAL

Bien chers Fidèles,

DE MAGNIFIQUES TMOIGNAGES DE FOI
EN NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Le 2 mars dernier, **Shahbaz Bhatti**, Ministre pakistanais des minorités religieuses, tombait sous les balles de ses ennemis. Il était l'un des défenseurs d'un amendement de la loi contre le blasphème. En effet, l'article 295 C du code pénal pakistanais prévoit que « *quiconque aura profané le nom sacré du prophète sera puni de mort* ».

Cette loi est un prétexte facile pour justifier les pires vengeances contre les 3% de non-musulmans dans ce pays.

Dans une recension du livre d'entretien avec Shahbaz Bhatti "*Cristiani in Pakistan. Nelle prove la speranza*", on peut lire : *Shahbaz Bhatti, né dans une famille catholique, ne craint pas de manifester son appartenance au Christ, qui inspire son action et la renforce dans les épreuves : la foi de celui qui s'agenouille en présence de Dieu pour se tenir debout devant les hommes, l'espérance qui se retrousse les manches sans fuir la responsabilité sociale personnelle, simple et surprenante force de la charité chrétienne capable d'universalité concrète.*

De la motivation de son engagement, il déclare simplement : « Je veux seulement une place aux pieds de Jésus. Je veux que ma vie, mon caractère, mes actions parlent pour moi et disent que je marche à la suite du Christ ».

Saïd Musa, chrétien afghan a été emprisonné pour apostasie :
« *J'accepte le long emprisonnement pour ma foi même pour toute ma vie. Parce que je suis le plus pécheur du*

monde. Parce qu'ils m'ont menacé de mort, j'ai parfois renié ma foi à cause de la mort. Parfois je tolère la persécution, je reconnais toujours mon péché devant le Christ : "Ne me refuse pas devant tes Saints anges et devant ton Père". Parce que je suis homme très faible et coupable. Personne ne pourrait accepter ma défense devant la cour de justice. Si je dis que je suis un homme Chrétien ils crachent sur moi et abusent de moi et se moquent de moi! Je suis seul avec 400 maitres terribles dans la prison comme un mouton. Mes persécuteurs excitent les prisonniers contre moi. S'il vous plaît, s'il vous plaît, par le Seigneur Jésus Christ aidez-moi. (...)

J'accepte aussi la mort sur la Croix de ma fierté. J'approuve aussi le sacrifice de ma vie en public, je dirai la foi dans le Seigneur Jésus Christ Fils de Dieu et d'autres croyants prendront courage et

seront forts dans leur foi. (...)

Pour l'Amour du Seigneur Jésus Christ priez s'il vous plaît et aidez-moi tout de suite et sauvez-moi de cette prison. Autrement, ils me tueront, parce que je sais qu'ils sont très cruels et ont le cœur dur! »

CHERS FIDELES DES PRIEURES DE FABREGUES ET DE
PERPIGNAN, ALLONS-NOUS RESTER INDIFFERENTS A CES
MAGNIFIQUES TMOIGNAGES DE FOI ?

AVONS-NOUS LE COURAGE DE VIVRE L'EVANGILE,
CHAQUE JOUR,
DANS NOTRE TRAVAIL, DANS NOTRE FAMILLE ?

Sommes-nous généreux dans nos résolutions de carême ?

Alors que nous sommes confrontés à une Europe qui renie son identité chrétienne, que nous vivons dans un monde qui souffre, mais qui reste néanmoins oublieux de l'Amour de notre Dieu Rédempteur, nous vous exhortons

à vous ressaisir et à faire davantage confiance ! Nous avons besoin de votre esprit surnaturel, de votre zèle, de vos prières, de vos communions...

ET NOS COMMUNIONS
SONT-ELLES DE BONNES COMMUNIONS ?

Ce bulletin vous proposera quelques réflexions sur la sainte Eucharistie.

Trop souvent, dans notre ministère, nous découvrons avec angoisse ces communions qui ne sont pas préparées, tièdes ou indifférentes.

Ces communions sacrilèges aussi, coupables.

Nous apprenons l'inconscience de ces âmes qui vivent volontairement dans le péché mortel et qui communient, obligeant le Dieu Vivant et Vrai de venir dans leurs âmes qui sont comme mortes et rongées par leurs égoïsmes.

Je ne veux pas oublier ces communions qui, malheureusement, sont considérées comme un dû, recherchées pour elles-mêmes comme une satisfaction personnelle de leurs propres exigences.

Ces communions enfin qui seraient comme la justification d'une prétendue sainteté... et qui donneraient comme un droit à mal parler du prochain.

O Jésus, qui vous donnez dans la Sainte Communion, pardon pour tous ces errements !

LA COMMUNION

Ce qui empêche la communion de produire son effet dans une âme en état de grâce

(St Thomas Somme théologique, III, q79, a 8)



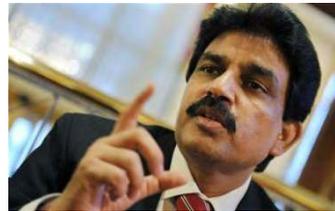
« Le Damascène dit : "Que le feu du désir qui est en nous, accru par l'ardeur qui vient de cette braise (c'est-à-dire de ce sacrement) brûle nos péchés et illumine nos cœurs, pour que nous soyons transformés en feu et déifiés par la participation au feu divin". Mais le feu de notre désir, c'est-à-dire de notre amour, est empêché par les péchés véniels, qui empêchent la ferveur de la charité, comme on l'a établi dans la deuxième

REVENONS A UN VERITABLE ESPRIT CATHOLIQUE !

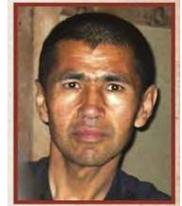
Comprenons, à la suite de Dom Marmion, que « quand nous recevons Notre-Seigneur dans la sainte communion, nous possédons en nous ce cœur divin qui est une fournaise d'amour. Demandons-lui instamment de nous faire comprendre lui-même cet amour, car, en ceci, un rayon d'en-haut est plus efficace que tous les raisonnements humains ; demandons-lui d'allumer en nous l'amour de sa Personne. Si, par une Grâce du Seigneur, dit sainte Thérèse, son amour s'imprime un jour dans notre cœur, tout nous deviendra facile ; très rapidement et sans la moindre peine, nous en viendrons aux œuvres ». (Le Christ dans ses mystères).

Ces œuvres, chers Fidèles, nous les souhaitons abondantes ! Adveniat Regnum tuum !

Abbé Renaud de la Motte +
Prieur



Shahbaz Bhatti
Pakistan



Saïd Musa
Afghanistan

Partie. Donc les péchés véniels empêchent l'effet de ce sacrement.

Mais on peut prendre les péchés véniels à deux points de vue: selon qu'ils sont passés, ou selon qu'ils sont actuellement commis :

Au premier point de vue, les péchés véniels n'empêchent aucunement l'effet de ce sacrement. Car il peut arriver que quelqu'un, après avoir commis de nombreux péchés véniels, s'approche avec dévotion de ce sacrement et en obtienne pleinement l'effet.

Au second point de vue, les péchés véniels n'empêchent pas totalement, mais partiellement, l'effet de ce sacrement. Car, nous l'avons dit, l'effet de ce sacrement n'est pas seulement l'obtention de la grâce habituelle ou de la charité, mais aussi une certaine réfection actuelle de douceur spirituelle. Or celle-ci est empêchée si quelqu'un s'approche de ce sacrement avec une âme dispersée par les péchés véniels. Mais cela n'empêche pas l'accroissement de la grâce habituelle ou de la charité.

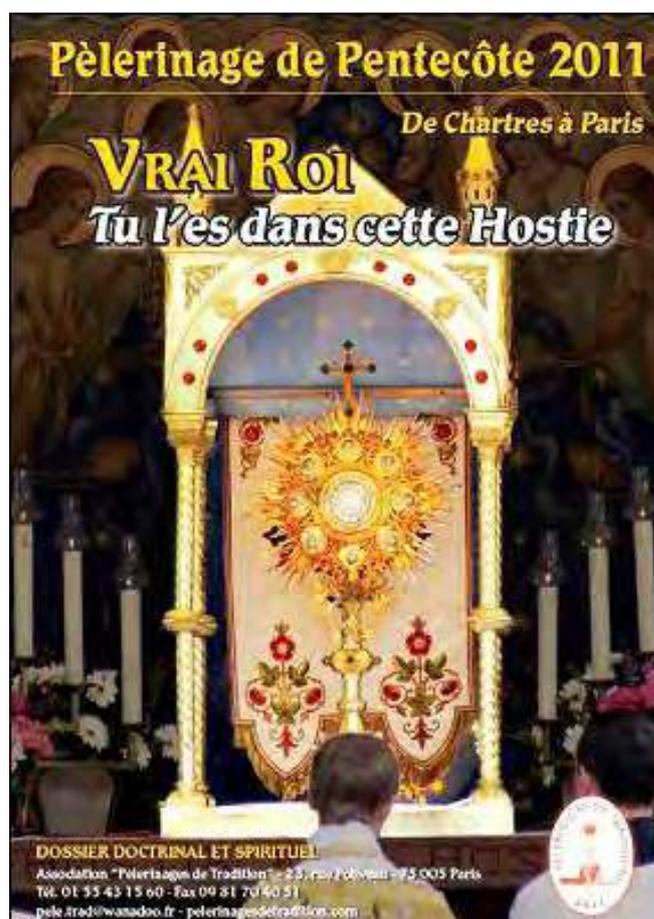
Celui qui s'approche de ce sacrement avec un péché véniel actuel, le mange spirituellement d'une façon habituelle, mais non actuelle. Par conséquent, il perçoit l'effet habituel de ce sacrement, mais non son effet actuel.

L'effet actuel auquel ce sacrement est ordonné est à la ferveur de la charité. Ce sacrement est une manducation spirituelle, qui comporte une délectation actuelle. »

Pour bien préparer sa Communion : Quelques idées de livres



- **Evangile selon Saint Jean** ch. 6, ch. 13 à 17.
- **Méthode d'action de grâces** (petite plaquette en vente à la procure) de l'abbé Vanderbeken
- Méditations eucharistiques selon le St Curé d'Ars, **Marchons droit** n° 126
- **De l'Eucharistie à la Trinité**, P. Bernadot
- **Catéchisme du Concile de Trente**, ch. 18 à 20.
- **Les sacrements dans la vie chrétienne**, P. Philipon
- **Explication de la Messe**, P. de Cochem
- **Elévations sur la Messe, Adoro Te**, dom Vandeur,
- **Imitation de Jésus-Christ**, livre 4
- **La Messe de toujours**, Mgr Lefebvre, pages 187 et suivantes
- **Le sacrifice eucharistique**, P. Emmanuel



*Pèlerinage de Chartres
des 11, 12 et 13 juin 2011
Vrai Roi, Tu l'es dans cette Hostie*

PENSEES

SAINTE LUTGARDE

Sainte Lutgarde, voyant une femme dans un grand dénuement, se prit à regretter d'être pauvre et de ne pouvoir soulager cette femme. Notre Seigneur lui dit : *« Tu n'as ni or ni argent, mais donne ce que tu as : la prière. Prie pour elle, et tu donneras ainsi ce qui t'appartient. Ta prière lui profitera plus que l'or ; je donnerai pour toi. »*



SAINT FRANCOIS DE SALES

« Peu importe au démon que vous déchiriez votre corps pourvu que vous fassiez votre propre volonté. Il ne craint pas l'austérité, il craint uniquement **le sacrifice de votre volonté**. Oh ! Que de jeûneurs et de jeûneuses se sont perdus ! Le misérable pharisien jeûnait deux fois la semaine et périt. Le publicain n'avait point jeûné et fut justifié. »



BOSSUET

« Notre roi nous avertit qu'il ne veut point nous épargner, qu'avec lui, une bataille gagnée en attire une autre, et qu'il ne sait point donner d'autres rafraîchissements à ses troupes ; qu'il entend enfin que leur travail soit continuel en ce monde, puisque leur couronne dans le ciel doit être immortelle. »



CE QUE DIT VRAIMENT LE CONCILE VATICAN II SUR ...

la réforme de la Messe

1. Le but de la réforme est la mise en place d'une célébration active

Décret Sacrosanctum concilium n°14 : « La Mère Eglise désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active, aux célébrations liturgiques. Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie ».



2. La participation active des fidèles doit être une célébration communautaire

n°21 : « Notre Sainte Mère l'Eglise veut travailler sérieusement à la **restauration générale** de la liturgie (...); cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites, de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté, les réalités simples qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir **et y participer par une célébration pleine, active et communautaire** »

n°42 : « il faut travailler à ce que le sens de la communauté paroissiale s'épanouisse, surtout dans la **célébration communautaire** de la messe dominicale. »

COMMENTAIRES :

La participation active des fidèles est donc identifiée à la célébration communautaire.

Or la Messe n'est pas avant tout une célébration communautaire, mais une action sacrificielle du Christ par le prêtre à qui seul Il a transmis ce pouvoir.

Le prêtre l'offre pour tous les fidèles, et en union avec eux, mais c'est lui seul qui accomplit l'action liturgique.

La notion de célébration communautaire telle qu'on veut nous l'imposer aujourd'hui, voyant le prêtre comme un délégué du peuple ayant fonction de président l'assemblée, **n'est pas catholique** :

« La première muraille élevée par les romanistes, c'est la distinction des clercs et des laïcs. On a découvert que

le pape, les évêques, les prêtres, les moines composent l'état ecclésiastique tandis que les princes, les seigneurs,



les artisans et les paysans forment l'état séculier. C'est une pure invention et un mensonge. Tous les chrétiens sont en vérité de l'état ecclésiastique. Il n'y a entre eux aucune différence, que celle de la fonction. Si le pape ou un évêque donne l'onction, fait des tonsures, ordonne, consacre, s'habille autrement que les laïcs, il

peut faire des trompeurs ou des idoles mais il ne peut faire un chrétien ni un ecclésiastique. Tout ce qui sort du baptême peut se vanter d'être consacré prêtre, évêque et pape¹ ».

La foi catholique nous dit l'inverse :
« L'Eglise a toujours enseigné que le sacrement de l'ordination confère réellement le pouvoir de consacrer l'Eucharistie, et qu'il imprime dans l'âme un caractère qui porte avec lui la grâce nécessaire pour s'acquitter dignement et légitimement de cette Fonction. Ce sacerdoce extérieur n'appartient point à tous les Fidèles, mais seulement à certains hommes qui ont reçu l'imposition des mains d'une manière légitime ; qui ont été ordonnés et consacrés à Dieu avec les Cérémonies solennelles de la Sainte Eglise² ».

3. La structure de ces célébrations reste donc modifiable à souhait

n° 38 « Pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rite romain (!), on admettra des différences légitimes et des **adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples**, surtout dans les missions, même lorsqu'on révisera les livres liturgiques; et il sera bon d'avoir ce principe devant les yeux pour aménager la **structure** des rites et établir les rubriques. »

4. Mais toujours sous le contrôle des évêques

n°22 « § 2. En vertu du pouvoir donné par le droit, le gouvernement, en matière liturgique, appartient aussi, dans des limites fixées, aux diverses assemblées d'évêques légitimement constituées, compétentes sur un territoire donné. § 3. C'est pourquoi absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut de son propre chef ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie. »

¹ Luther, in Manifeste à la noblesse chrétienne d'Allemagne, 1520.

² Catéchisme du concile de Trente, ch. 26

5. Néanmoins le rite qui sera modifié pourra subir des adaptations, et ce dans tous les domaines

n°39. « Dans les limites fixées par les éditions typiques des livres liturgiques, il reviendra à l'autorité ecclésiastique ayant compétence sur le territoire, mentionnée au n°22, de déterminer les adaptations, surtout pour l'administration des sacrements, les sacramentaux, les processions, la langue liturgique, la musique sacrée et les arts. »



6. Cependant les expériences liturgiques sont permises

n°40 §2. « Pour que l'adaptation se fasse avec la circonspection nécessaire, faculté sera donnée par le Siège apostolique à cette autorité ecclésiastique territoriale de permettre et de diriger, le cas échéant, les expériences préalables nécessaires dans certaines assemblées appropriées à ces essais et pendant un temps limité. »

7. Ces expériences seront dirigées par des groupes, sous le contrôle des évêques

n°44 : La nouvelle commission liturgique « sera aidée par un Institut de pastorale liturgique composé de membres parmi lesquels on admettra, si c'est utile, des laïcs compétents en cette matière. Il reviendra à cette commission, sous la direction de l'autorité ecclésiastique territoriale mentionnée plus haut, de **diriger la pastorale liturgique** dans l'étendue de son ressort, de **promouvoir les recherches et les expériences** nécessaires chaque fois qu'il s'agira de proposer des adaptations au Siège apostolique. »

CONCLUSION :

Les abus liturgiques n'existent pas. C'est le texte du concile Vatican II lui-même, qui a encouragé toutes ces « expériences » : Texte toujours rassurant, répétant sans cesse « sous l'autorité des

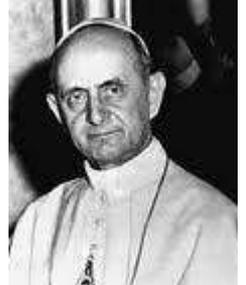
évêques » ce qui a endormi les consciences.

C'est précisément l'autorité actuelle de l'Eglise qui a demandé, encouragé, dirigé et contrôlé les célébrations liturgiques, car très peu nombreux sont les cas de sanctions prises par Rome contre les auteurs des profanations liturgiques.

Il n'existe donc pas un rite Paul VI immuable, mais un rite polymorphe et adaptable à l'infini.

Ceux qui le veulent selon la forme stricte de 1969 en ont le droit selon le concile, mais qu'ils ne disent pas que les messes folklores, techno et autres sont infidèles au rite de Paul VI : ils ont aussi usé de leur droit de « l'adapter aux diversités des assemblées », et avec approbation

– au moins tacite – des évêques. Selon le concile, ils font bien. Telle est l'absurdité de ces nouvelles orientations.



Abbé Guillaume Gaud +

La participation active à la Messe selon Pie XII

(Encyclique *Mediator Dei*, 1947)

« Il s'agit d'actes extérieurs de religion qui, par leur signification :

- stimulent l'âme à la vénération du sacré (*nous sortir du monde profane*)
- doivent élever l'esprit aux réalités surnaturelles (*faire un peu méditer*)
- doivent nourrir la piété (*par une foi renouvelée*)
- doivent fomenter la charité (*par la vue de l'amour du Christ crucifié*)
- doivent accroître la foi, fortifier la dévotion, instruire les âmes simples,
- doivent faire l'ornement du culte de Dieu, conserver la religion et distinguer les vrais chrétiens des faux et des hétérodoxes »

Autrement dit, la finalité de la liturgie est avant tout une finalité intérieure. Si l'on insiste trop sur une participation purement extérieure, corporelle, on rate la finalité interne de la liturgie.

BULLETIN D'ABONNEMENT A APOSTOL

(à retourner au Prieuré Saint François de Sales, Abonnement Apostol, 1 rue Neuve des Horts, 34690 Fabrègues)

M. Mme Mlle

Prénom : _____ Nom : _____

Complément d'adresse : _____

N° _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je désire m'abonner à Apostol. La durée de l'abonnement est de 1 an, soit 10 numéros. Je recevrai le bulletin à l'adresse précisée ci-dessus. Le tarif de l'abonnement est de 20 €, port compris. Je joins un chèque bancaire de 20 € à l'ordre du Prieuré Saint François de Sales.

Activités du mois d'avril 2011

PRIEURE SAINT FRANÇOIS DE SALES – FABREGUES

- Chemin de croix tous les vendredis de carême à 18h30 suivi de la Messe à 19h10. Partage de la soupe de jeûne.
- 1^{er} vendredi du mois : 1^{er} avril. Heure Sainte. Confessions et messes aux horaires habituels.
- Conférence spirituelle du 1^{er} samedi du mois : 2 avril à 17h00. Abbé de la Motte. Heure Mariale. Confessions et Messe. « Jésus en croix demande le pardon de ses bourreaux ; le pardon accordé au larron repentant ».
- Conseil pour les travaux du Prieuré : réunion le samedi 2 avril.
- Cercle des familles : dimanche 3 avril. Repas tiré du sac après la messe et conférence de monsieur l'Abbé Gaud à 14h00.
- Catéchisme des enfants au Prieuré : le mercredi à 14h30. Les 13 et 20 avril.
- Journée Travaux le samedi 16 avril. De 09h00 à 16h00. Répétition liturgique à 11h00.
- Offices de la Semaine Sainte : voir tableau.

PRIEURE DU CHRIST-ROI – PERPIGNAN

- Chemin de croix tous les vendredis de carême à 18h30 suivi de la Messe. Partage de la soupe de jeûne.
- 1^{er} vendredi du mois : 1^{er} avril. Messe à 18h30 suivie de l'Heure Sainte.
- Conférence du 1^{er} samedi du mois : samedi 2 avril à 19h30. Abbé Gaud : « la communion dans la main et les Pères de l'Eglise »
- Randonnée pédestre du Groupe st Jacques : samedi 9 avril. Rendez-vous à 09h30 sur le parking du Palais des Congrès de Tautavel / marche à la découverte des Gorges du Goulérous / Repas tiré du sac à la Maison communale « les Granges ».
- Cercle des familles : RV 20h00 à Korian Catalogne le samedi 16 avril. Diner débat : « le rôle irremplaçable des Anciens dans l'éducation des jeunes »
- Messe à Korian Catalogne : lundi 18 avril à 10h30.
- Sortie paroissiale à Notre de Dame de Vie au Domaine Vespeille : le lundi de Pâques 25 avril / Messe à 11h00 / repas tiré du sac
- Offices de la Semaine Sainte : voir tableau.

EGLISE NOTRE DAME DE GRACES – NARBONNE

- 1^{er} vendredi du mois : 1^{er} avril 11. Confessions et Messe.
- Cours de doctrine chrétienne du 1^{er} samedi du mois 2 avril : cours après la Messe de 09h00. « le vice de l'orgueil » par le RP Jérôme.
- Cercle de Tradition : vendredi 8 avril de 20h00 à 22h30, chez M. et Mme Andrieu. Abbé de la Motte. « Jésus en croix demande le pardon de ses bourreaux ; le pardon accordé au larron repentant ».
- Offices de la Semaine Sainte : voir tableau.

A noter pour les mois suivants :

- Procession en l'honneur de saint Baudile sur La Gardiole à Fabrègues le samedi 14 mai.
- Pèlerinage de Pentecôte du 11 au 13 juin. « la royauté du Christ par l'Eucharistie » : voir organisation du voyage sur nos tracts (inscriptions avant le 25 avril).
- Premières Communions : le 22 mai à Fabrègues, le 22 mai à Narbonne, le 5 juin à Perpignan.
- Visite du Supérieur de District, Monsieur l'Abbé de Cacqueray, le samedi 18 juin à Narbonne et Fabrègues, le dimanche 19 juin à Perpignan pour la Fête de l'Ecole Notre Dame du Mont Carmel.
- Repas paroissial et fête de l'école St Dominique Savio le dimanche 26 juin, à Fabrègues.

Mois d'Avril	Boirargues	Fabrigues	Millau	Narbonne	Perpignan	observations
Vendredi	08h00 : de la Motte	19h10 : de la Motte		19h10 : RP Jérôme	19h10 : ab Gaud	1 ^{er} vend et sam du mois : chemin de croix
Samedi	08h00 : de la Motte	19h00 : de la Motte		09h00 : RP Jérôme	18h30 : ab Gaud	
Dimanche 3 avril lundi	08h30 : de la Motte	10h30 : de la Motte 07h30 : - 18h30 : RP Jérôme		09h00 : ab Gaud	10h30 : RP Jérôme 07h15 : de la Motte 08h45 : ab Gaud	
Vendredi		19h10 : RP Jérôme		19h10 : de la Motte	19h10 : ab Gaud	Chemin de croix
Samedi	08h00 : RP Jérôme	18h30 : RP Jérôme		09h00 : ab Gaud	08h00 : de la Motte	
Dimanche 10 avril lundi	08h30 : RP Jérôme	10h30 : RP Jérôme 07h30 : - 18h30 : RP Jérôme	17h : RP Jérôme		10h30 : de la Motte 07h15 : de la Motte 08h45 : ab Gaud	
Vendredi		19h10 : de la Motte		19h10 : RP Jérôme	19h10 : ab Gaud	Chemin de croix
Samedi	08h00 : de la Motte	17h30 : de la Motte		09h00 : RP Jérôme	08h00 : RP Jérôme	Perpignan : messe
Rameaux 17 avril lundi	08h30 : de la Motte	10h00 : de la Motte 07h30 : - 18h30 : RP Jérôme			10h00 : ab Gaud 08h45 : ab Gaud 10h30 : de la Motte	<u>Hotelia</u> le lundi 18. <u>Rameaux</u> : messe avancée pour Fab et Perp à 10h00.
Jeudi-Saint	17h00 : de la Motte	19h00 : de la Motte		18h30 : RP Jérôme	18h30 : ab Gaud	Adoration Minuit
Vendredi-Saint	15h00 : de la Motte	18h30 : Chemin de croix suivi de la Fonction liturgique Ab de la Motte		18h00 : chemin de croix / 19h15 Fonction liturgique RP Jérôme	15h00 : Procession de la Sanch 18h00 : Chemin de croix / 19h00 Fonction liturgique Ab Gaud	
Veillée pascale		22h00 : ab Gaud		22h00 : RP Jérôme	22h00 : de la Motte	
Pâques 24 avril Lundi de Pâques	08h30 : ab Gaud	10h30 : ab Gaud 07h30 : de la Motte 18h30 : RP Jérôme	10h00 : RP Jérôme	9h00 : abbé Montréal	10h30 : de la Motte 11h00 : ab Gaud	Fab : Vêpres de la Résurrection à 17h. Perp : Messe à 11h00 à Vespeille.

Confessions une demi-heure avant la messe et sur rv

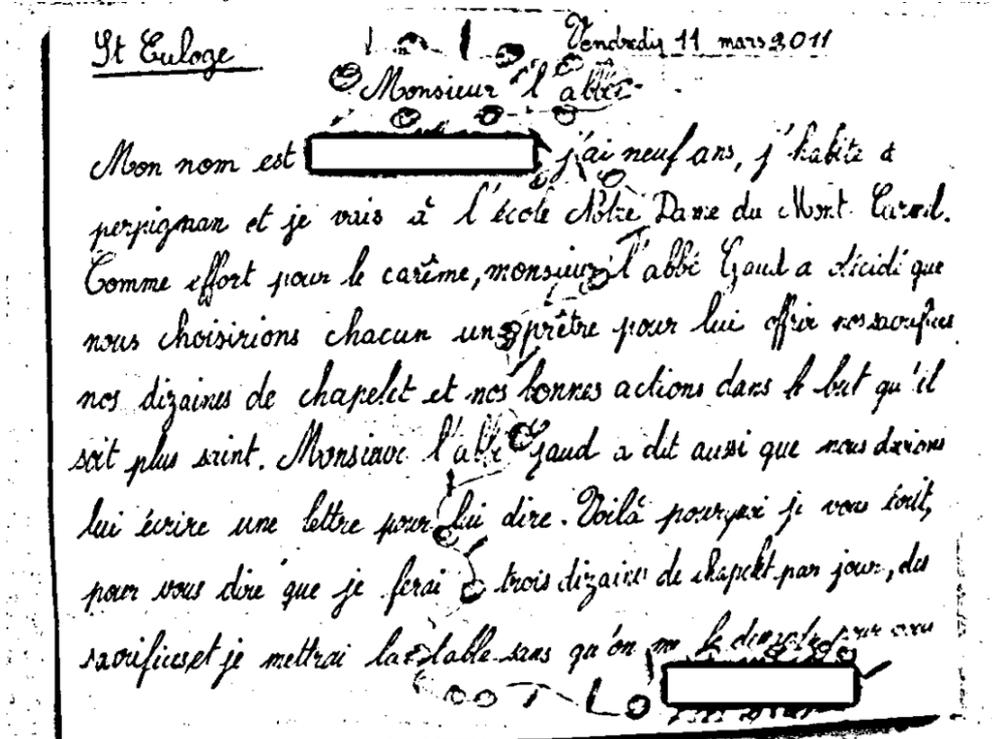
voir le tableau de Semaine Sainte pour les horaires de confessions.

1, rue Neuve-des-Horts 34690 Fabrègues
Renseignements : tél : 04 67 85 24 10 et taper « 5 »
pendant les heures de repas
Port : 06 03 73 88 42
Email : renaudjoubertdelamotte@gmail.com

CHRONIQUE DE NOS CHAPELLES



Pour le Carême, les enfants de nos deux écoles offrent tous leurs efforts pour la sanctification d'un prêtre qu'ils ont choisi. Chacun y a mis son cœur pour écrire à « son » prêtre une jolie lettre.



Un orgue de chœur nous a été chaleureusement donné par une personne de Perpignan, pour l'église de Fabrègues. Un grand merci, ainsi qu'à ceux qui l'ont transporté.

CARNET PAROISSIAL

PERPIGNAN
Le 6 mars 2011

Baptême
Eymerick
CHARDON

S'ABONNER A APOSTOL

Voir Page 5 le bulletin
d'abonnement

Mercredi 23 février

2h du matin, une course-poursuite entre gendarmes et malfrats se termine devant le Prieuré de Fabrègues. Une fusillade éclate et 14 coups de feu sont tirés... Continuant à tirer sur les gendarmes, et leur criant « je vais vous tuer ! », un des malfrats arrive sur le parking, et au moment où il tentait d'escalader le mur d'enceinte, il est abattu par un des gendarmes.

Malheureusement, les abbés n'ont pas été réveillés malgré le bruit, et n'ont donc pas pu venir assister le mourant... ce fut une grande déception. Le lendemain, alors que le quartier est bouclé, Sœur Marie des Anges offre aux gendarmes le café chaud, et fait visiter l'église à quelques-uns d'entre eux.

Du 21 au 26 février

Le R.P. Jérôme est en retraite.

Au début des vacances

Les abbés ont la réunion de doyenné à St Joseph des Carmes, où tous les prêtres de la région (18 soutanes !) se retrouvent, excellente occasion de partager conseils, avancées et difficultés.

Du 28 février au 5 mars

M. le Prieur suit sa session de théologie.

Samedi 12 mars

M. l'abbé Gaud prêche une récollection de carême à Toulouse.

PELERINAGE DE PENTECOTE 2011

VRAI ROI
par
L'HOSTIE

Pèlerinage
11, 12 et 13
JUIN 2011

DE CHARTRES À PARIS